

COMMUNE DE AUSSAC

Séance du 8 avril 2019

35 ° Conseil Municipal

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire et publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent SIRGUE, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Virginie FERRET, Caroline GLEDHILL, Pascal GUIBAUD, François HUET, Daniel MARCHESI, Richard MARTINEZ, Patricia LABOURDETTE, Laurent SIRGUE

Absent excusé : David BARTHE représenté par Virginie FERRET

Date de convocation et d'affichage : 4 avril 2019

Secrétaire de séance : Mme Virginie FERRET

ORDRE DU JOUR

1) BUDGET ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018

Affectation des résultats

Vote du budget primitif 2019

2) BUDGET PRINCIPAL

Vote des taux 2019

Subventions aux associations

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018

Affectation des résultats

Vote du budget primitif 2019

3) QUESTIONS DIVERSES

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEL 2019/06 :

Budget Assainissement

Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget assainissement pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DEL 2019/06	Élus présents	8	Élus représentés	1	
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

DEL 2019/07 : Budget Assainissement

Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2018 présenté par le maire qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 58 849,51 €
Recettes 18 784,10 €
Déficit de clôture 2018 : - 40 065,41 €

Investissement

Dépenses 5 515,75 €
Recettes 10 140,84 €
Excédent de clôture 2018 : 4 625,09 €

Restes à réaliser : 0 €
Besoin de financement : 0 €

Sous la présidence de M. Daniel MARCHESI, 2ème adjoint, nommé président de séance, et hors la présence de M. Laurent SIRGUE, maire, qui a quitté la salle, **le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget assainissement 2018.**

DEL 2019/07	Élus présents	7	Élus représentés	1	
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

DEL 2019/08 : Budget Assainissement **Affectation des résultats**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Laurent SIRGUE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent **7 069.59.00 €**
- un déficit d'exploitation **0.00 €**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2018 comme suit :

A Résultat de l'exercice	- 40 065,41 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002	47 135.00 €
C Résultat à affecter A+B	7 069,59 €
D Solde d'exécution d'investissement ligne 001	49 581,71 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
F Besoin de financement D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	7 069,59 €
 H Report en fonctionnement R 002	 7 069,59 €

DEL 2019/08	Élus présents	8	Élus représentés	1	
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

DEL 2019/09 : Budget Assainissement **Approbation du budget primitif 2019**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 21 203,59 €
Dépenses et recettes d'investissement : 58 728,71 €

Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

République Française

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	21 203,59 €	21 203,59 €
Section d'investissement	58 728,71 €	58 728,71 €
TOTAL	79 932,30 €	79 932,30 €

DEL 2019/09	Élus présents	8	Élus représentés	1	
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

DEL 2019/10

VOTE DES TAUX DES 3 CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2019

Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas revaloriser les taux des trois taxes de contributions directes locales en 2019.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : **6.16 %**
- Taxe sur les propriétés bâties : **13.79 %**
- Taxe sur les propriétés non bâties : **64.77 %**

DEL 2019/10	Élus présents	8	Élus représentés	1	
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

DEL 2019/11

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE POUR 2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de diverses associations qui sollicitent une subvention pour l'année 2019 afin de pouvoir financer leurs activités ou équilibrer leurs budgets de fonctionnement.

Considérant l'intérêt public local attaché à leurs activités en matière de lien social, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière à ces associations et de leur attribuer les subventions suivantes :

- **ADMR ORBAN : 450 €**
- **FNACA CANTON - CADALEN : 100 €**
- **SOCIETE DE CHASSE - AUSSAC : 250 €**
- **REPAS SERVICE A DOMICILE : 100 €**
- **APE FLORENTIN : 150 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote

DEL 2019/11		Élus présents	8	Élus représentés	1
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

BUDGET PRINCIPAL

DEL 2019/12 :

Budget Principal

Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DEL 2019/12		Élus présents	8	Élus représentés	1
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

DEL 2019/13 : Budget Principal

Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2018 présenté par le maire qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	110 968,64 €
Recettes	178 915,66 €
Excédent de clôture 2018 :	67 947,02 €

Investissement

Dépenses	77 472,05 €
Recettes	46 017,29 €
Déficit de clôture 2018 :	- 31 454,76 €

Restes à réaliser :	0 €
Besoin de financement :	0 €

Sous la présidence de M. Daniel MARCHESI, 2ème adjoint, nommé président de séance, et hors la présence de M. Laurent SIRGUE, maire, qui a quitté la salle, **le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal 2018.**

DEL 2019/13	Élus présents	7	Élus représentés	1	
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

DEL 2019/14 : Budget principal
Affectation des résultats

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Laurent SIRGUE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent	135 288,71 €
- un déficit d'exploitation	0.00 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2018 comme suit :

A Résultat de l'exercice	67 947,02 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002	67 341,69 €
C Résultat à affecter A+B	135 288,71 €
D Solde d'exécution d'investissement ligne 001	- 20 655,20 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
F Besoin de financement D+E	- 68 732,88 €
AFFECTATION = C	135 288,71 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	68 732,88 €
(au minimum, couverture du besoin de financement F)	
H Report en fonctionnement R 002	66 555,83 €

DEL 2019/14	Élus présents	8	Élus représentés	1	
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

DEL 2019/15 : Budget Principal
Approbation du budget primitif 2019

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 199 838,00 €
 Dépenses et recettes d'investissement : 281 428,14 €

Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	199 838,00 €	199 838,00 €
Section d'investissement	281 428,14 €	281 428,14 €
TOTAL	481 266,14 €	481 266,14 €

DEL 2019/15	Élus présents	8	Élus représentés	1	
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion municipale pour constitution du bureau de vote
- Elections européennes le dimanche 26 mai 2019

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.
 Ainsi fait et délibéré le 8 avril 2019,**